

**Advanced e -Technologies : AeTECH**  
**Société Anonyme au Capital Social de 2 223 334 dinars**  
**Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis**  
**Carthage**  
**R.C: B151062001**  
**M.F: 773418W/A/M000**

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 Octobre 2016**

Le conseil d'administration décide de convoquer les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 14 octobre 2016 à 11 heures à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T) sise à Avenue de la Bourse aux berges du Lac-Tunis, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 4- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2015.
- 5- Approbation des conventions réglementées.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Quitus aux administrateurs
- 9- Fixation de la rémunération du comité d'audit permanent pour l'exercice 2015 .
- 10- Renouvellement des mandats des administrateurs, y compris celui représentant les petits porteurs.
- 11- Nomination du commissaire aux comptes.

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Advanced e-Technologies entérine le retard de la présente Assemblée, et constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est .....

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est .....

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte desdits rapports.

Cette résolution est .....

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de

l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 1 217 363 Dinars Tunisiens.

Cette résolution est .....

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et suivants, et 475 du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées, les actionnaires concernés ne participant pas au vote.

Cette résolution est .....

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2015 s'élevant à 1 217 363 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise l'allocation d'une somme annuelle de ..... (.....) Dinars Tunisiens net d'impôt à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est .....

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est .....

**Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit permanent à 250DT Net par membre / séance.

Les membres du comité d'audit sont :

- Madame Hajer MASMOUDI : Président du comité d'audit
- Monsieur Walid Ben RHOUMA : Membre
- Monsieur Jamel CHAIEB : Membre
- Monsieur Mongi CHAIEB : Membre

Cette résolution est .....

**Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration :

- Monsieur Zoubeir CHAIEB : Président de conseil
- La Société STB SICAR : Membre
- Madame Hajer MASMOUDI : Membre
- Monsieur Walid BEN RHOUMA : Membre représentant les intérêts des petits porteurs
- Monsieur Jamel CHAIEB : Membre
- Monsieur Mongi CHAIEB : Membre

-

**Onzième résolution :**

Constatant que le mandat du commissaire aux compte vient à terme l'assemblée générale désigne le cabinet .....représenté par .....en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans qui s'achève avec la tenu de l'assemblée générale annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 .

**Douzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.